



Traité Horayot

Michna 5 - Chapitre 2

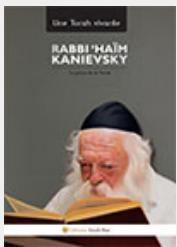
אין חיבין על שמיעת הקול, ועל ביטוי שפטים, ועל טומאת מקדש וקדושים. והנשיא כיווץ בהםם, דברי רבי יוסי הגלילי; רבי עקיבא אומר, הנשיא חייב בכולו, חוץ משמיעת הקול--שהמלך לא דין, ולא דין אותו.

Ils (le tribunal et le Cohen Gadol par onction) ne sont pas tenus d'apporter (leur bœuf respectif) lorsque [leur promulgation] portait sur un serment lié à un témoignage (Chévou'at Ha'édout), un serment de déclaration (Chévou'at Bitoui) ou une personne impure qui entre dans le Temple ou qui consomme des sacrifices. (Ce sont les paroles du Tana Kama.)

Le Nassi leur est comparable (il est également exempté d'apporter un sacrifice) ; ce sont les Paroles de Rabbi Yossé Haguélili.

Rabbi 'Akiva dit : le Nassi est tenu [d'apporter un sacrifice 'Olé Véyorèd] dans tous les cas, excepté pour le serment lié à un témoignage (Chévou'at Ha'édout), car le roi ne peut juger ni ne peut être jugé. ([De même], il ne peut ni témoigner, ni on peut témoigner pour lui.]

Rabbi 'Haïm Kanievsky



Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions